



FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de l'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être des enfants, des adolescents et du personnel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ✓ Vérifier que les ouvrants et/ou entrées d'air soient placés à au moins 8 m de toute source potentielle de pollution (place de stationnement, arrêt de bus, bennes à ordures, zones de travaux...),
- ✓ Se référer au Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Identifier les sources extérieures de pollution et modifier leurs emplacements dans la mesure du possible. A défaut adapter la stratégie d'aération et sensibiliser les occupants.

CONSEILS

Dans tous les départements, le préfet est tenu, afin de protéger la santé publique, d'établir un règlement sanitaire applicable à toutes les communes du département : Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Se référer à ce dernier et au rapport des risques géographiques transmis par le cabinet Transitia au cours de votre surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur (si vous n'avez aucun risque géographique, vous n'avez alors aucun rapport à ce nom).

VERIFIER LES OUVRANTS AUX SOURCES EXTERNES DE POLLUTION



UNE DOCUMENTATION DU CABINET TRANSITIA

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

VERIFIER LES OUVRANTS AUX SOURCES EXTERNES DE POLLUTION

Aux alentours de l'établissement

Axe routier ou parking à fort trafic, industrie chimique, industrie métallurgique...



Contigu à l'établissement

Local de stockage d'appareils à moteurs thermiques, local de stockage d'hydrocarbures, activité de nettoyage à sec...

IMPACT SANTE

En France, la pollution de l'air extérieur c'est :

- 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique en France »), soit % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans,
- 30 % de la population atteinte d'une allergie respiratoire (RNSA).

Dans le monde, la pollution de l'air intérieur et extérieur est responsable d'environ 7 millions de décès en moyenne par an (étude de l'OMS, mars 2014).